

# EN BREF

# #29

Le bulletin d'information des comités syndicaux du SYDER






## BUDGET ET FINANCES



### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le comité syndical a approuvé pour chacun des budgets – **budget principal**, **budget autonome de la Régie SYDER Chaleur** et **budget annexe photovoltaïque** – le compte de gestion établi par le comptable public du syndicat puis le compte administratif.

Dès lors, le comité a constaté, pour chaque budget, la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion) pour l'exercice 2025.

	Recettes réelles d'investissement	Dépenses réelles d'investissement
 <b>Budget principal</b>	54 679 797,88 €	49 541 069,15 €
 <b>Budget autonome Régie SYDER Chaleur</b>	6 250 662,09 €	5 642 192,71 €
 <b>Budget annexe photovoltaïque</b>	150 396,46 €	2 315 063,30 €



## AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 ET APPROBATION DES BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES

Le Comité syndical a procédé à l'**affectation du résultat de fonctionnement 2025** des 3 budgets. Les résultats 2025 ainsi que les restes à réaliser 2025 ont été intégrés dans le **budget supplémentaire 2026** de chacun des budgets.

En préambule, notons que depuis le 1er janvier 2026, et conformément à la délibération qui avait été prise en ce sens en novembre 2025 et aux dispositions légales en vigueur, le budget annexe photovoltaïque a été intégré au budget principal.

Par ailleurs, malgré une année électorale, les communes ont maintenu un niveau élevé d'investissements et de projets d'aménagement, nécessitant un ajustement à la hausse du budget initialement prévu.

### € BUDGET PRINCIPAL

Ce budget supplémentaire 2026 permet d'intégrer les résultats de l'exercice précédent et les opérations reportées, tout en confirmant la solidité financière du SYDER avec **19,5 M€ d'excédents de fonctionnement** réaffectés à l'investissement.

En fonctionnement, **560 000 €** sont consacrés à la maintenance des infrastructures et **244 000 €** au remboursement des intérêts d'emprunt, tout en permettant une **baisse de 2,5 M€ des contributions demandées aux collectivités**.

En investissement, plus de **15 M€ supplémentaires** sont mobilisés, dont **9,3 M€ pour les réseaux**, **5,05 M€ pour l'éclairage public**, **250 000 € pour la maintenance patrimoniale** et **1,2 M€ pour les stations de recharge rapide**.

Le budget prévoit également **195 000 € pour le géoréférencement du patrimoine**, ainsi que **50 000 € pour soutenir les centrales villageoises** et accompagner de nouveaux projets de transition énergétique.

### 🏠 BUDGET RÉGIE CHALEUR

Ce budget supplémentaire intègre les résultats 2025 et les restes à réaliser, mobilisant **1,38 M€ en fonctionnement** et **1,47 M€ en investissement** pour assurer la continuité des opérations. En fonctionnement, des crédits complémentaires sont prévus pour faire face à la hausse des consommations de gaz, au règlement de dépenses de combustible bois et aux contrôles réglementaires obligatoires.

En investissement, les ajustements permettent de couvrir des dépenses imprévues liées aux travaux de la chaufferie de Saint-Symphorien-sur-Coise, pouvant atteindre **400 000 €**. Ils garantissent également le lancement de nouveaux projets en 2026 grâce à une capacité d'investissement renforcée. Au total, plus de **2,4 M€ de crédits** sont mobilisés pour accompagner les projets de la régie.

## AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT 2026 : ACTUALISATION N°2

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) permettent au SYDER de planifier ses investissements sur plusieurs années tout en garantissant une gestion budgétaire maîtrisée.

### BUDGET PRINCIPAL

Les principaux programmes concernent la modernisation de l'éclairage public (**47,9 M€**) et le déploiement de la télégestion, avec des investissements soutenus depuis 2022 et jusqu'en 2027. Le développement des infrastructures de recharge rapide se poursuit avec une enveloppe de **8,9 M€** pour la période 2023-2027, complétée par **500 000 €** pour les ombrières photovoltaïques associées.

Le géoréférencement des réseaux mobilise **2 M€** pour la période 2024-2027, afin d'améliorer la connaissance et la sécurisation du patrimoine syndical.

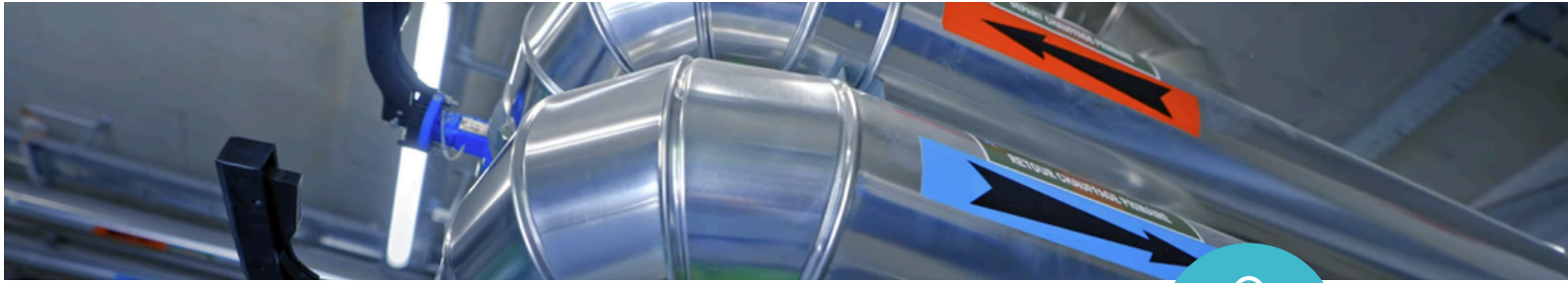
Au total, plus de **49 M€** d'investissements sont programmés sur la période 2025-2027, illustrant l'engagement du SYDER en faveur de la transition énergétique.

### BUDGET AUTONOME RÉGIE SYDER CHALEUR

La Régie SYDER Chaleur porte un projet structurant avec le réseau de chaleur et la chaufferie de Saint-Symphorien-sur-Coise. L'opération représente un investissement de **6,9 M€**, destiné à développer une énergie locale et décarbonée.

Après **2,6 M€ réalisés en 2025**, **4,05 M€** sont programmés en 2026 avant l'achèvement du projet en 2027. Cette programmation traduit la volonté du SYDER d'investir durablement tout en maîtrisant la répartition des dépenses dans le temps.

## RÉGIE SYDER CHALEUR



### DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

La régie SYDER Chaleur est l'outil du syndicat dédié au développement et à l'exploitation des réseaux de chaleur, au service d'une énergie locale et décarbonée.

Aujourd'hui, elle gère **17 chaufferies biomasse** et accompagne **38 collectivités** ayant transféré cette compétence au syndicat.

Conformément aux statuts, le conseil d'exploitation, composé de cinq (5) membres, doit être renouvelé au début de chaque mandat syndical. Cette instance consultative est chargée d'accompagner le fonctionnement et le développement de la régie.

Le Comité syndical a validé la proposition du Président en approuvant la composition du nouveau conseil d'exploitation.



#### Membres représentant le comité syndical :

**Marc COSTE**, Saint-André-la-Côte

**Régis CHAMBE**, Saint-Martin-en-Haut

**Didier MOULIN**, Villefranche-sur-Saône

**Patrick BERRET**, Mornant

#### Membre représentant les abonnés :

**Daniel CAILLOT**, Deux-Grosnes



## PHOTOVOLTAÏQUE

### CANDIDATURE DU SYDER À L'APPEL D'OFFRES CRE POUR UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE



Depuis septembre 2025, les projets photovoltaïques de **100 à 500 kWc** ne bénéficient plus d'un tarif d'achat garanti et doivent désormais être retenus dans le cadre d'un appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Ce dispositif repose sur la mise en concurrence des projets, avec une sélection principalement fondée sur leur compétitivité économique.

Dans ce contexte, le SYDER porte un projet d'ombrières photovoltaïques de **189 kWc** sur la station de superchargeurs et l'aire de covoiturage de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais. L'électricité produite alimentera en priorité les bornes de recharge afin de favoriser une consommation locale de l'énergie.

 **LES DATES À RETENIR**

**9 juillet 2026**

 2726 route de route de Longsard, 69400 Arnas

**Congrès et salon des Maires du Rhône AMF69**

Retrouvez-nous au **Congrès et salon des Maires du Rhône**, le jeudi **9 juillet 2026**, à la salle l'Escale à **Arnas**, de 08h30 à 17h00, sur le **stand 111**.

L'occasion d'échanger avec l'exécutif du SYDER, les agents et de découvrir les activités du syndicat pour mener votre territoire vers la transition énergétique.



**26 novembre 2026**

 1277 route des Crêtes, 69480 Anse

**Comité syndical**

Le prochain comité syndical aura lieu le jeudi 26 novembre 2026, à 18h00, au Domaine des communes à Anse.

**SYDER LE MAG'**

La dernière édition du magazine du SYDER, **SYDER le Mag'**, est disponible au format numérique.

Pour la télécharger, rien de plus simple, scannez le QR code ci-dessous !

